Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260331-2026_030-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 23/03/2026

Secrétaire de séance :

Maryse Bizouarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Délibération N°2026_030

Le trente et un mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Baz, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Augustin De Calan, Mickaël Désouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Laurence Huon, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Catherine Manchec, Michel Martin, Julie Mathieux, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou

Était absent : Éric Georges

Était excusé : Nicolas Ulrich

A donné pouvoir : Nicolas Ulrich à Marc Beaumont

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Action Sociale - désignation des délégués CNAS

Considérant que la commune de Plourin-lès-Morlaix adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1er janvier 2020 pour la mise en place de prestations d'action sociale en faveur de ses agents (aides, secours, prêts sociaux, prestations vacances, loisirs, culture ...).

Compte-tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants au sein du CNAS pour le mandat 2026-2032.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne

→ Madame Myriam Kerrien, conseillère déléguée ressources humaines et finances, en qualité de délégué Élu au CNAS

→ Madame Mariane Botrel, en qualité de délégué Agent au CNAS

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Maryse Bizouarn
Conseillère municipale

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,

Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*